

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 12 (1883)

Heft: 7

Buchbesprechung: Bibliographies

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

mère : les enfants restent abandonnés dans le plus complet dénuement.

Ce tableau paraît chargé ; il n'est en réalité que la peinture assez exacte de la situation de 25 familles au moins dans le district de la Gruyère, et ces 25 familles se répartissent les 45 des absences constatées jusqu'à ce jour. J'ai lieu de croire que dans la Singine les mêmes faits se reproduisent avec tout autant de gravité. Les cinq autres districts sont un peu mieux partagés, et leurs notes sont meilleures aussi dans les examens : je ne prétends pas que la misère soit l'unique cause de cette différence ; mais elle y a une part notable d'influence.

On me demandera sans doute ici si les communes ne fournissent pas aux familles pauvres les secours nécessaires. Eh bien ! d'une manière générale et suffisante, non, elles ne le font pas. Les unes faute de ressources, d'autres faute d'organisation et de bon vouloir, d'autres sous le prétexte que les besoins ne sont pas réels ou que les secours ne sont pas mérités, laissent la misère produire ses ravages sans chercher à la soulager, perpétuant ainsi, multipliant le nombre des pauvres, sans leur procurer par l'instruction le moyen d'arriver à une meilleure condition. Y a-t-il des autorités communales qui comprennent qu'une bonne instruction est une fortune, que les frais de l'éducation des enfants pauvres constituent un placement avantageux pour l'avenir ? Oui ! mais *rara avis*. La charité la plus ordinaire, en faveur (?) des enfants pauvres, est celle de les autoriser le plus souvent que possible à manquer l'école. Aussi faites la statistique des incapables et des illettrés : individus indigents, les trois quarts du temps. Et notez que nombre de communes, qui ne secourent pas d'une manière intelligente et efficace les pauvres habitant la localité, font des dépenses considérables pour des bourgeois et surtout des *bourgeoises* établis à Paris, à Lyon, dans une ville quelconque ; on paie ainsi grassement à l'étranger une fabrique d'enfants naturels qui viendront tôt ou tard grossir dans l'endroit la généalogie des familles plongées dans la misère. Je pose en fait, et c'est par là que je veux finir ces considérations, que si les communes de la Gruyère s'entendaient pour mettre en commun les dépenses annuelles qu'elles font sans beaucoup de profit pour les pauvres, elles payeraient l'intérêt et un bel amortissement des sommes nécessaires à la création d'un vaste orphelinat, où pourraient être reçus et bien élevés tous les enfants réellement indigents du district. Ne pourrait-on pas généraliser l'affirmation et l'appliquer à tous les districts ?

M. P.



BIBLIOGRAPHIES

L'Épidémie des cabarets. *Conseils aux habitants des campagnes*, par D. THIERRIN, curé de Promasens. — Prix : 60 cent. En vente à l'Imprimerie catholique, à Fribourg, chez MM. Ackermann et Baudère, à Bulle, M. Waldmeyer, à Châtel-Saint-Denis, M. Stajessi, à Romont, M. Lambelly, à Estavayer.

Jamais on ne redira trop aux instituteurs qu'ils n'ont pas seulement à donner aux élèves l'instruction, mais qu'ils doivent encore leur procurer le bienfait, l'inappréciable bienfait d'une saine éducation et leur inspirer l'amour du bien, l'horreur de tout ce qui est mal. S'il est un vice que l'éducateur digne de ce nom doit, par ses exemples et ses enseignements, s'efforcer de prévenir, c'est bien l'ivrognerie, cette plaie de notre époque. Or, il trouvera un excellent auxiliaire, un puissant moyen d'atteindre son but élevé dans l'ouvrage intitulé : *Conseils aux habitants des campagnes*, par M. Thierrin, curé de Promasens. C'est là un ouvrage qui est une bonne fortune pour l'instituteur. Il y puisera des conseils pratiques dont il fera part à ses élèves en vue de leur avenir, il y apprendra des faits intéressants et instructifs qu'il pourra leur raconter et dont ils devront faire le compte-rendu de vive voix ou par écrit; il y découvrira des tableaux saisissants qu'il sera très utile de mettre sous leurs yeux. Croit-on que les enfants, dont l'âme est si sensible, en lisant ou en entendant lire, par exemple : les chapitres XII, XVIII, XIX, XX, *le sort qui attend l'ivrogne, le spectacle de l'ivrogne, l'ivrogne dans la boue et les ordures, les rixes sanglantes*, ne recevront pas une impression ineffaçable? Qui ne voit tout le parti qu'un instituteur intelligent et dévoué peut tirer du livre précieux de M. Thierrin? Certes, l'on peut à bon droit appliquer à l'auteur ce mot qui a été naguère adressé à un autre écrivain : « Vous avez fait à la fois un bon livre et une bonne action. » Mgr Mermilliod a fait le plus bel éloge de la brochure contre l'*Epidémie des cabarets*, lorsqu'il écrivait à M. le curé de Promasens : « Votre livre est tout à la fois une admirable leçon de catéchiste, un vivant commentaire des Livres saints et une étude sérieuse d'économie sociale. »

La première partie de l'ouvrage retrace les suites funestes de l'ivrognerie, le cortège de maux qu'elle traîne après elle : aliénation mentale, crimes, accidents, suicides, division dans la famille, démorisation, misères sur misères, ruines accumulées. Mais il ne suffit pas de signaler la maladie et d'en faire connaître les ravages ; aussi l'auteur consacre-t-il une seconde partie à proposer des remèdes. Il désigne comme moyen de combattre les abus de la boisson, l'éducation et l'instruction, la vulgarisation des principes d'hygiène, les caisses d'épargne, la substitution de boissons salutaires aux boissons alcooliques, enfin une croisade générale contre l'alcoolisme. « Il est temps, dit M. Thierrin, d'entrer en lutte avec le mal, de sauver les populations des rixes et des misères qu'en amène l'aggravation continue ; il est temps d'accentuer un mouvement en faveur de la cause de la tempérance. »

Prenez et lisez, dirons-nous maintenant aux instituteurs ; quand on a lu l'ouvrage éminemment pratique de M. le curé de Promasens, on ne peut que désirer de le voir entre les mains de tous les éducateurs, pour le plus grand bien de l'enfance et de la jeunesse qu'ils dirigent. T.



CORRESPONDANCE

La Tour-de-Trême, le 15 juin 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Vos typographes ne sont pas toujours aimables. Ils trouvent quelquefois le moyen de changer des chiffres et de tronquer des phrases d'une manière scandaleuse. J'aurais, à ce propos, plusieurs rectifications à vous demander. Je me contenterai de redresser l'erreur commise dans votre numéro de février, où on me fait dire que cette année, dans la Gruyère,